• PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION •

PMA2026

• PROJET DE MANDAT 2020 - 2026 •





3 Édito

4-11

Des hommes et des moyens au service d'un territoire

12-19

Projet de mandat : Interview de Charles Demouge

20-51

Le projet de mandat en actions

Crédits photos : Simon Daval, Samuel Coulon, Maeva Schamberger, Alexis Beuscart, Tim Platt, Time Prod, Stéphanie Durbic, John Darboux, Denis Bretey (ville de Montbéliard), Christine Biau.

ÉDITO



Charles DEMOUGE, Président de Pays de Montbéliard Agglomération

afin, d'une part, de répondre aux besoins de notre territoire et aux attentes de ses habitants et, d'autre part, d'engager l'agglomération vers les enjeux de demain.

Ce document est l'élément fondateur des politiques publiques de l'équipe communautaire pour inscrire le Pays de Montbéliard Agglomération dans les transitions fondamentales en cours et lancer les grands chantiers de sa modernisation et de son rayonnement.

Avec ce projet, ma volonté est que PMA soit toujours une collectivité exemplaire qui conjugue à la fois développement économique et transition écologique.

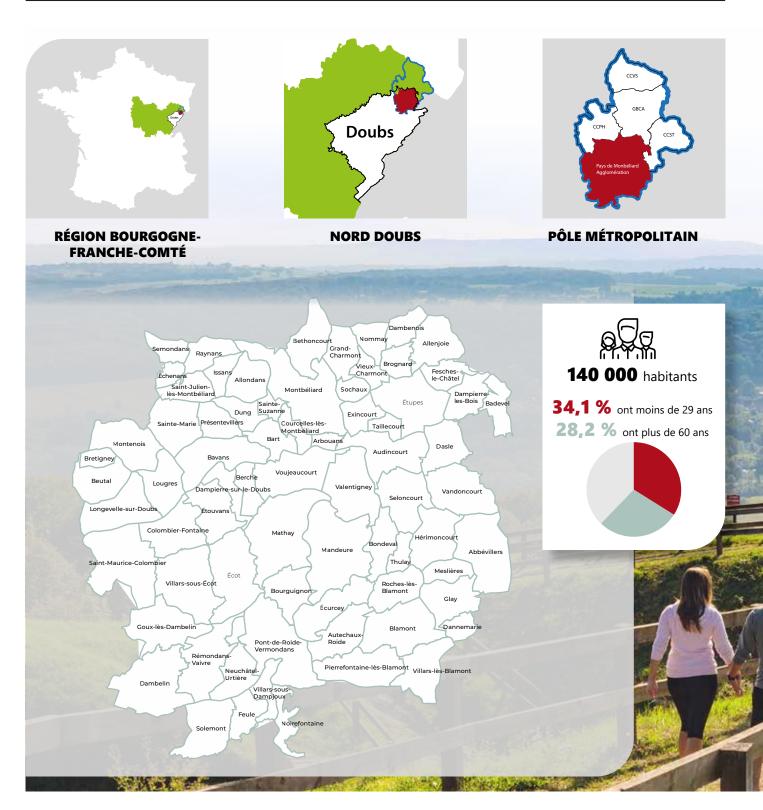
Par cet alliage, PMA s'insèrera dans la quatrième révolution industrielle et assurera durablement le développement de son territoire et sa cohésion, son aménagement en matière d'environnement, de mobilité, d'habitat, de numérique et sa capacité à être un lieu où chacun peut vivre en harmonie et s'épanouir.

Cette synergie permettra un essor bénéficiant à tous. Elle est une chance et stimulera trois ambitions fortes au profit des communes, de ses habitants, des acteurs économiques et des partenaires institutionnels : PRESERVER notre territoire dans tous ses aspects, MOBILISER nos atouts et ATTIRER en renforçant son attractivité.

J'ai construit ce projet de mandat avec mes quinze Vice-Présidents que je tiens à remercier pour leur contribution

Charles DEMOUGE,

UN TERRITOIRE



UNE AGGLO XXL



- **72** communes à taille humaine, accueillantes et dynamiques
 - 1 commune de plus de 20 000 habitants
 - 2 communes de plus de 10 000 habitants
 - **9** communes de plus de 3 500 habitants
 - **6** communes de plus de 2 000 à 3 500 habitants
 - **10** communes de plus de 1 000 à 2 000 habitants
 - **44** communes de moins de 1 000 habitants

La plus vaste agglomération du Nord-Franche-Comté

450 km²



Dans un écrin de verdure, entre terres agricoles

(30%)



et domaines forestiers (49%)



83 468 actifs 57 928 emplois

dont 51 % dans la sphère présentielle (sur le territoire de PMA) 5,85 % de travailleurs frontaliers

995 emplois créés en 2019

38,6 % des emplois relèvent du commerce, des transports et de divers services, 30% de l'industrie 10% des emplois liées à l'économie sociale et solidaire



L'Université de Franche-Comté (UFC) et

l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) 1 IUT

1 Institut de Formation des Métiers de la Santé (IFMS)

1 école de commerce IMEA 1 CFA associatif 1 CFAI privé

2210 étudiants en 2019

Les grandes dates de la construction communautaire

1er janvier 2017

72 communes constituent Pays de Montbéliard Agglomération.

2013

Création de la communauté de communes du Pays de Pont-de-Roide.

2002

Création de la communauté de communes des Balcons du Lomont. Mathay intègre la CAPM (29 communes).

2001

Création de la communauté de communes des 3 Cantons et de celle de la Vallée du Rupt.

1999

Le District est le premier en France à voter sa transformation en communauté d'agglomération.

Le DUPM devient Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (CAPM)

1997

Transfert des services du DUPM dans le nouveau bâtiment, 8 avenue des Alliés.

1994

Badevel, Dasle et Vandoncourt intègrent le DUPM.

1969

Le périmètre des 24 communes s'élargit avec Allenjoie.

1er juillet 1959

24 communes se regroupent pour former le DUPM, District Urbain du Pays de Montbéliard, le second créé en France.



Une couverture en très haut débit

chez l'habitant (FFTH) accrue de plus de 45 % entre le 3ème trimestre 2019 et la fin du 2ème trimestre 2020

L'EXÉCUTIF DE PAYS DE MONTBÉLIARD **AGGLOMÉRATION**

1 PRÉSTDENT



Demouae Président Fesches-le-Châtel

24 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS

13 VICE-PRÉSIDENTS



Marie-Noëlle **Biguinet** 1ère Vice-Présidente Montbéliard

Alexandre

Gauthier

Président

Montbéliard

6e Vice-



Damien Charlet 2e Vice-Président Audincourt

Magali

7e Vice-

Exincourt

Duvernois

Présidente



Daniel



Didier Klein 8e Vice-Président Taillecourt



Pierre-Aimé Girardot 4 e Vice-Président Longevelle-sur-Doubs



Renaud Fouché 9e Vice-Président Audincourt



Marie-France Bottarlini-Caputo 5e Vice-Présidente Hérimoncourt



Jean-Louis **Noris** 10e Vice-Président Bourguignon



Henri-Francis Dufour 11e Vice-Président Vieux-Charmont



André 12e Vice-Président **Bethoncourt**



Sophie Radreau 13e Vice-Présidente Bayans

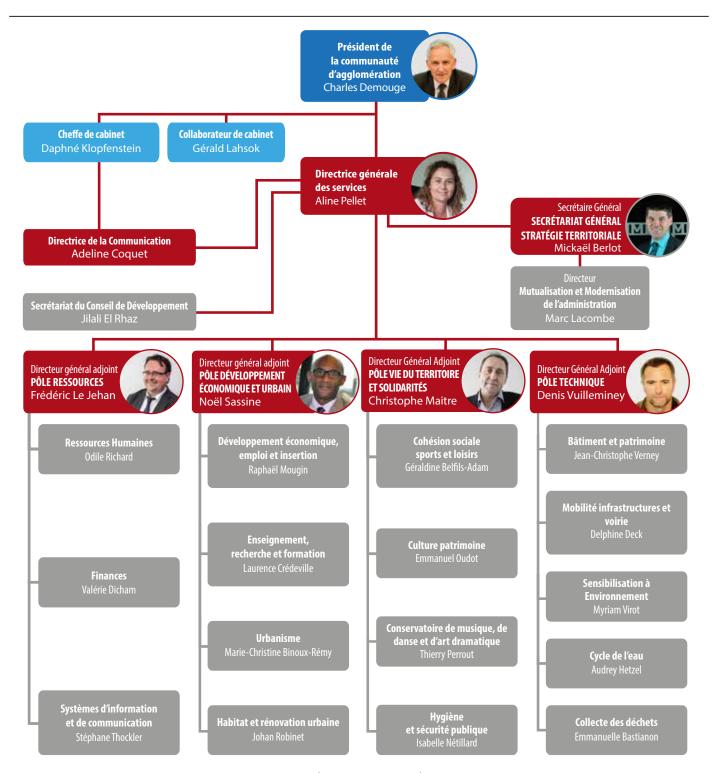
LES CONSETLLERS COMMUNAUTATRES

Abbévillers: Joël Vernier, Allenjoie: Jean Fried, Allondans: Agnès Martin, Arbouans: Thierry Gable, Audincourt: Martial Bourguin,

Mélanie Daf, Céline Durupthy, Zina Guemazi, Alain Monnien, David Barbier, Autechaux-Roide: Pascal Tournoux, Badevel: Samuel Gomes, Bart: Jean-Luc Guyon, Bavans: Jean-Luc Martino, Berche: Jean-Luc Petiot, Bethoncourt: Samia Messaoudi, Philippe Mauro, Beutal: Roland Thierry, Blamont: Claude Perrot, Bondeval: Guy Barbier, Bretigney Christine Boschi, Brognard: Gladys Bainier, Colombier-Fontaine: Matthieu Bloch, Courcelles-lès-Montbéliard : Christian Quenot, Dambelin : Christophe Dalongeville, Dambenois : Sophie Robert, Dampierre-les-Bois : Marc Tirole, Dampierre-sur-le-Doubs: Yanick Genin, Dannemarie-lès-Glay: Philippe Gasser, Dasle: Carole Thouesny, Dung: Philippe Lacroix, Échenans-sur-l'Étang: Christian Pileyre, Écot : Alain Sylvant, Étouvans : Nicolas Pacquot, Étupes : Philippe Claudel, Marianne Cavazzoni, Exincourt: Mathieu Moine, Feule: José Antunes, Glay: Christian Maillard, Goux-lès-Dambelin: Daniel Mornard, Grand-Charmont: Jean-Paul Munnier, Zahia Lazaal, Robert Grillon, Hérimoncourt: Alphonse Richard,

Issans: Danièle Hugendobler, Lougres: Patrick Froehly, Mandeure: Jean-Pierre Hocquet, Bérangère Pagnot, Meslières : Christian Méthot, Montbéliard : Christine Schmitt, Christophe Froppier, Hélène Henriet, Karim Djilali, Gisèle Cuchet, Rémi Pluche, Ghenia Bensaou, Olivier Traversier, Nora Zarlenga, Gilles Maillard, Éric Lançon, Sidonie Marchal, Denis Sommer, Montenois: Mathieu Kalyntschuk, Neuchâtel-Urtière: Gilles Bourdois-Risse, Nommay: Thierry Boillot, Pierrefontaine-lès-Blamont: Catherine Meunier, Pont-de-Roide-Vermondans: Denis Arnoux, Marilyne Hassenfratz, Présentevillers : Philippe Mathieu, Raynans : Joëlle Mattera, Rémondans-Vaivre : Jacques Pellicioli, Roche-lès-Blamont : Georges Haberstich, Sainte-Marie : Gérald Grosclaude, Sainte-Suzanne: Frédéric Tchobanian, Saint-Julien-lès-Montbéliard: Laurence Devaux, Saint-Maurice-Colombier: Jacques Demangeon, Seloncourt: Daniel Buchwalder, Lysiane Mabire, Denis Tisserand, Semondans: Pascal Pavillard, Sochaux: Albert Matocq-Grabot, Pascale Mercier, Solemont: Michel Bogaert, Thulay: Philippe Boiteux, Valentigney: Philippe Gautier, Nadine Mercier, Valère Nedey, Dominique Dangel, Claude Stiquel, Claude Françoise Saumier, Vandoncourt: Patrice Vernier, Villars-lès-Blamont: Anselme Desmiraz, Villars-sous-Dampjoux: Patrick Léchine, Villars-sous-Écot: Christian Hirsch, Voujeaucourt: Martine Voidey, Christian Beaufils.

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES DE PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION



[•] PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION • 7

LES 13 COMMISSIONS THÉ

L.N NOISSIMMOD

COHÉSION TERRITORIALE – SERVICE AUX COMMUNES – RÉNOVATION URBAINE

Président de droit : Charles Demouge

Vice-Présidente déléguée : Marie-Noëlle Biguinet

Autres membres communautaires: Bérangère Pagnot, Lysiane Mabire, Thierry Boillot, Claude Françoise Saumier, Martine Voidey, Philippe Claudel, Mathieu Moine, Martial Bourquin, Denis Arnoux, Matthieu Bloch, Pascal Tournoux

Membres cooptés élus municipaux : Céline Lamboley (Bart), Dominique Debourg (Bethoncourt), Jean-Jacques Lamboley (Blamont), Aurélie Dzierzynski (Grand-Charmont), Olivier Gousset (Montbéliard), Philippe Villa (Taillecourt).

N MOBILITÉS

Président de droit : Charles Demouge **Vice-Président délégué :** Damien Charlet

Conseillers délégués: Philippe Mathieu (pistes cyclables), Jean-

Luc Petiot (transport à la demande)

Autres membres communautaires : Georges Haberstich, Christian Quenot, Gilles Maillard, Christine Boschi, Frédéric Tchobanian, Robert Grillon,

Membres cooptés élus municipaux : Sébastien Royer (Échenans), Claudine Bunod (Saint-Julien-lès-Montbéliard), Christian Toitot (Seloncourt)

■ EAU – ASSAINISSEMENT – GEMAPI –■ DÉCHETS

Président de droit : Charles Demouge Vice-Président délégué : Daniel Granjon

Conseiller délégué : Jacques Demangeon (gemapi)

Autres membres communautaires: Christian Pileyre, Daniel Mornard, Jacques Pellicioli, Olivier Traversier, Alain Sylvant, Marc Tirole, Carole Thouesny, Philippe Lacroix, Christian Méthot, Pascal Pavillard, Gilles Bourdois-Risse, Christian Hirsch, Denis Tisserand, Sophie Radreau, Céline Durupthy

Membres cooptés élus municipaux : Pascal Marchetti (Abbévillers), Jean-Pierre Schwartz (Badevel), Daniel Gein (Blamont), Gérard Berthon (Grand-Charmont), Eric Tuetey (Longevelle-sur-Doubs), Evelyne Perriot (Montbéliard), Jean-Claude Bouget (Pont-de-Roide/Vermondans), Alexandre Stankovic (Villars-sous-Dampjoux).

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – MUTUALISATION

Président de droit : Charles Demouge **Vice-Président délégué :** Pierre-Aimé Girardot

Conseillers délégués : Denis Arnoux (solidarité intercommunale), Daniel Buchwalder (finances), Laurence Devaux (ressources humaines)

numaines)

Autres membres communautaires : Guy Barbier, Sophie Robert, Robert Grillon, Denis Sommer, Marc Tirole, Frédéric Tchobanian, Magali Duvernois, Albert Matocq-Grabot

Membres cooptés élus municipaux : Agnès Traversier (Bavans), Jean-François Saillet (Berche), Daniel Deruelle (Bourguignon), Eddie Stampone (Montbéliard), Sylvie Callanquin (Saint-Maurice-Colombier), Dominique Bouveresse (Vandoncourt)

■ TOURISME - RELATIONS INTERNATIONALES

Président de droit : Charles Demouge

Vice-Présidente déléguée: Marie-France Bottarlini-Caputo Conseiller délégué: Jean-Pierre Hocquet (tourisme patrimonial) Autres membres communautaires: Matthieu Bloch, Christine Schmitt, Patrice Vernier, Gladys Bainier, Jean-Paul Munnier, Sidonie Marchal, Thierry Gable

Membres cooptés élus municipaux : Frédéric Felten (Montenois), Estelle Jolibois (Noirefontaine), Bernard Etevenot (Pont de Roide-Vermondans), Sandrine Sarrand (Saint-Julienlès-Montbéliard), Antonia Roman (Sainte-Suzanne),

POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMOINE

HISTORIQUEPrésident de droit : Charles Demouge

Vice-Président délégué : Alexandre Gauthier
Conseillers délégués : Mathieu Kalyntschuk (patrimoine historique), Alain Monnien (diffusion culturelle territoriale)
Autres membres communautaires : Marie-Line Lebrun, Gisèle

Cuchet, Dominique Dangel, Jean Fried, Anselme Desmiraz, Gladys Bainier, Claude Perrot, Martial Bourquin

Membres cooptés élus municipaux : Daniel Lehmann (Dampierre-les-Bois), Nathalie Philippe (Exincourt), Florence Zinck (Saint-Julien-lès-Montbéliard), Arlette Laroye (Voujeaucourt)

ENVIRONNEMENT – TRANSITIONÉCOLOGIQUE

Président de droit : Charles Demouge

Vice-Présidente déléguée : Magali Duvernois

Conseillers délégués : Christophe Dalongeville (énergies renouvelables, filière bois), Gilles Maillard (espaces naturels sensibles)? Roland Thierry (circuits courts)

Autres membres communautaires : Michel Bogaert, Claude Stiquel, Marianne Cavazzoni, Zahia Lazaal, Carole Thouesny, Patrice Vernier, Denis Tisserand, Céline Durupthy, André

Membres cooptés élus municipaux : Maud Petit (Blamont), Dominique Delfino (Brognard), Philippe Pourchet (Dambenois), Claudia Roudier (Ecot), Dominique Moreau (Mathay), Jean-Philippe Mattera (Montenois), Cédric Foti (Présentevillers), Charles Hayeck (Saint-Maurice-Colombier), Eric Salas (Thulay)



MATIQUES PERMANENTES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE IMMOBILIER D'ENTREPRISE - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – INSERTION

Président de droit : Charles Demouge Vice-Président délégué : Didier Klein

Conseillers délégués: André Dufresnes (immobilier d'entreprise, structures d'insertion par l'activité économique, économie circulaire), Christophe Froppier (commerce), Christian Hirsch (économie sociale et solidaire), Albert Matocq-Grabot (transfert des sites industriels), Roland Thierry (circuits courts), Patrick Lechine (usage du numérique)

Autres membres communautaires: Daniel Buchwalder, Marie-Noëlle Biguinet, Joëlle Mattera, Jean-Pierre Hocquet, Pascal Tournoux, David Barbier, Christian Beaufils, Nadine Mercier, Christian Maillard, Sidonie Marchal, Nicolas Pacquot, Philippe Boiteux, Mélanie Daf, Henri-Francis Dufour, Yanick Genin, José

Membres cooptés élus municipaux : Christophe Husson (Berche), Serge Delfils (Blamont), Jean-Luc Fabre (Ecot), Jean-Pierre Cugnez (Grand-Charmont), Gérald Caputo (Hérimoncourt), Louis Deroin (Mathay), Frédéric Zusatz (Montbéliard)

POLITIQUE DE SANTÉ

Président de droit : Charles Demouge Vice-Président délégué : Renaud Fouché

Conseillère déléquée : Hélène Henriet (santé environnementale) Autres membres communautaires : Ghénia Bensaou, Valère Nedey, Agnès Martin, Pascale Mercier, Mathieu Kalyntschuk Membres cooptés élus municipaux : Nadine Frances (Blamont), Olivier Dalon (Grand-Charmont), Lydie Taverdet (Mathay), Frédéric Grammont (Remondans-Vaivre), , Séverine Zeller (Vieux-Charmont), Laurence Cilichini-Delphis (Sainte-Suzanne)

URBANISME - HABITAT - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – PATRIMOINE IMMOBILIER

Président de droit : Charles Demouge Vice-Président déléqué : Jean-Louis Noris

Conseillers délégués : Patrick Froehly (habitat), Philippe Gautier

Autres membres communautaires : Catherine Meunier, Rémi Pluche, Samia Messaoudi, Joël Vernier, Claude Françoise Saumier, Gérald Grosclaude, Mathieu Moine, Marilyne Hassenfratz, Jean-Luc Martino, Philippe Gasser

Membres cooptés élus municipaux : Arnaud Rota (Arbouans), Kévin Prevot (Audincourt), Lino Palestri (Écot), Thiery Luca (Remondans-Vaivre), Daniel Picquart (Saint-Julien-lès-Montbéliard), Dominique Faton (Sochaux), Christian Roth (Vandoncourt)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE -CFA DU PAYS DE MONTBÉLIARD

Président de droit : Charles Demouge Vice-Président délégué: Henri-Francis Dufour

Conseillère déléguée : Nora Zarlenga (enseignement

technologique)

Autres membres communautaires: Joëlle Mattera, Didier Klein,

Samuel Gomes, Philippe Mauro

Membres cooptés élus municipaux : Stéphane Podgora (Mandeure), Cédric Vuillemot (Nommay), Clément Girard (Seloncourt)

POLITIQUE DE LA VILLE – POLITIQUE **SPORTIVE**

Président de droit : Charles Demouge Vice-Président délégué : Jean André

Conseillers délégués : Karim Djilali (politique de la ville), Jean-

Luc Guyon (politique sportive)

Autres membres communautaires : Alphonse Richard, Christophe Froppier, Zahia Lazaal, Claude Françoise Saumier, Philippe Claudel, Jean-Paul Munnier, Zina Guemazi, Alain Monnien, Eric Lancon

Membres cooptés élus municipaux : Patrick Thevenin (Berche), Guy Nicolini (Bondeval), Céline Oriot (Saint Maurice-Colombier), Geneviève Guerittot (Sainte-Marie), Sergio Bee (Seloncourt), Jacques Beucler (Voujeaucourt)

SERVICES À LA PERSONNE – PETITE **ENFANCE**

Président de droit : Charles Demouge Vice-Présidente déléguée : Sophie Radreau

Conseiller délégué : Georges Haberstich (services à la personne) Autres membres communautaires : Philippe Mathieu, Mathieu Bloch, Joël Vernier, Danièle Hugendobler, Maryline Hassenfratz, Agnès Martin

Membres cooptés élus municipaux : Sandrine Sarron (Audincourt), Marie-Hélène Wunderlich-Poutot (Blamont), Evelyne Loichot (Glay), Françoise Schnewly (Mathay), Agnès Fuchs-Cordier (Montenois)



LES PRINCIPALES COMPÉTENCES

La Communauté d'Agglomération exerce, en lieu et place de ses communes membres, plus d'une trentaine de compétences. Ces compétences qui lui ont été dévolues par la loi à titre obligatoire ou transférées par ses communes membres sont regroupées, depuis le 1er janvier 2020, en deux grandes catégories synthétisées ci-après :

■ COMPÉTENCES OBLIGATOIRES





Le développement économique



L'aménagement de l'espace communautaire



L'équilibre social de l'habitat



La politique de la ville

Au nombre de 10, ces compétences sont exercées sur l'intégralité du territoire communautaire :

- Développement économique et promotion du tourisme
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'Habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Accueil des gens du voyage
- •Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Eau
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales urbaines

■ LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES (OU FACULTATIVES)

Depuis la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019, ces compétences correspondent aux compétences exercées par la Communauté d'Agglomération en complément de celles exigées par la loi. Cette catégorie comprend les

anciennes compétences dites optionnelles ainsi que les compétences librement consenties par les communes à la Communauté d'Agglomération. Les principales compétences exercées à ce titre par Pays de Montbéliard Agglomération sont :



la voirie et les parcs de stationnement



L'eau & l'assainissement collectif & non collectif



L'environnement



la culture



L'enseignement, la formation et la recherche

- Création, aménagement et entretien de voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire*
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire*
- Action sociale d'intérêt communautaire*
- Création et mise à disposition d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunication

- Participation au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Participation à la création, au développement et à la gestion de l'apprentissage et de la formation professionnelle
- Participation à la promotion de la culture scientifique et technique
- Gestion de l'enseignement supérieur contrôlé par l'Etat -Conservatoire
- Promotion de la Communauté d'Agglomération et de son image de marque

- Service d'incendie et de secours – versement du contingentement au SDIS et participation aux casernes
- Pouvoir concédant en matière de distribution d'énergie électrique
- Création et gestion d'un bureau d'hygiène
- Gestion d'un laboratoire d'analyse des eaux
- Gestion d'un refuge fourrière pour animaux errants (félins/canins)
- Soutien à la prévention routière et à la formation des conducteurs de véhicules terrestres à moteur

^{*} L'intérêt communautaire s'analyse comme la ligne de partage au sein d'une compétence, entre les domaines d'action transférés à l'EPCI et ceux qui demeurent du ressort des communes.



Charles Demouge:

« Le développement économique et la transition écologique seront les fils rouges du mandat »

Réélu le 11 juillet 2020 à la présidence de Pays de Montbéliard Agglomération, Charles Demouge fixe le cap des orientations stratégiques de la collectivité à horizon 2026.

Votre projet de mandat s'intitule PMA, comme Pays de Montbéliard Agglomération, mais avec un sens différent. Quel est-il exactement?

Si ce projet devait effectivement se tenir en trois mots, je dirais, en référence à l'acronyme PMA, qu'il nous faut Préserver, Mobiliser et Attirer. Préserver tout d'abord nos ressources et nos moyens car, en cette période où la transition écologique se mélange à une transition numérique, il est souhaitable de se reposer sur nos acquis

pour mieux aborder le changement. Ensuite, ce changement ne sera possible que si nous sommes en capacité de mobiliser nos atouts, notre territoire au dynamisme certain et nos partenaires. La finalité est évidem-

ment d'attirer, d'être une Agglomération attractive sur tous les plans et, parmi les premiers d'entre eux, sur les plans économiques et environnementaux.

Vos précédents mandats priorisaient clairement le développement économique, priorité numéro 1 pour PMA. Cela sera-t-il toujours le cas durant ce nouveau mandat?

Absolument. Le développement économique, créateur de richesses, de ressources

et d'emplois, doit demeurer la pierre angulaire de notre action. Cependant, de la même manière que nous ne pouvons pas faire fi des mutations économiques et notamment industrielles de notre territoire, nous ne pouvons pas non plus fermer les yeux sur le changement climatique qui agite notre planète. Pour moi, le développement économique du Pays de Montbéliard doit être porté avec un souci environnemental digne de ce nom. La priorité économique se double donc d'une priorité environnementale.

Le développement économique et la transition écologique constituent le fil rouge de mon mandat dans la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Quelles évolutions à prévoir, dès lors, dans le domaine du développement économique ?

Il nous

K faut

Préserver,

Attirer »

Mobiliser et

Rappelons d'abord aue le Pays de Montbéliard demeure le premier bassin d'emplois industriels France et qu'il nous faut pérenniser et conforter ce statut. Il s'agit donc de nous appuyer sur notre savoir-faire, et en premier lieu l'automobile, et sur les filières qui ont émergé avec le soutien de Pays de Montbéliard Agglomération : le numérique, l'énergie, l'agro-alimentaire,





le biomédical, l'aéronautique, le luxe... Nous devrons poursuivre notre effort afin d'installer de nouvelles entreprises sur notre territoire. Il convient d'étudier la réhabilitation des friches industrielles et de prospecter de nouveaux terrains d'implantation. Pour développer nos projets, il faut soutenir et continuer à s'appuyer sur nos outils : IDEIS, SEM Numerica, SEM PMIE, ADN-FC, Pays de Montbéliard Tourisme... L'Agglomération continuera à protéger l'activité économique sur son territoire comme elle l'a fait lors de la crise de la covid-19 en aidant les entreprises, le commerce, l'artisanat...

Dans ce cadre, comment l'économie peutelle être associée à l'écologie ?

La transition écologique devra intégrer l'ensemble des axes du développement économique. En parlant d'automobile par exemple, il s'agira pour l'Agglomération d'accompagner les entreprises dans le passage incontournable à l'électrique, par batterie et par l'hydrogène. Cette évolution technologique, PMA l'a prise en compte par le biais des dossiers « Territoires d'Industrie » et « Territoires d'Innovation ». Ainsi, l'innovation et la recherche auront une place de premier rang à mes yeux car il faut une mobilisation de tous, et tout d'abord des plus jeunes, afin de réussir le grand défi que constitue cette mutation industrielle qui se réalise dans le cadre de la transition énergétique. Nous devons soutenir les établissements d'enseignement et de recherche comme notre Centre de Formation des Apprentis (CFA), les lycées et les Universités afin qu'ils puissent anticiper et proposer des formations en adéquation avec les besoins de demain. L'agriculture fait partie de notre développement économique, elle doit aussi s'adapter à la transition écologique en développant de nouvelles méthodes de production et consommation.

L'environnement et le développement durable seront donc la seconde pierre angulaire de votre mandat?

Parfaitement. Nous ne partons pas de rien car PMA est engagée depuis plusieurs années déjà dans une démarche de transition énergétique et écologique, que ce soit avec la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ou, plus récemment, avec le Contrat de Transition Ecologique (CTE). L'écologie deviendra un moteur de notre économie. Nous allons ainsi favoriser la production d'énergies renouvelables par la réalisation prochaine d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de l'Axone, de la Base de Loisirs ou de l'aérodrome de Courcelles-lès-Montbéliard. Dans le cadre du PCAET, je souhaite notamment diminuer les émissions de gaz à effet de serre de notre territoire de 40%. Quant au CTE - qui est un engagement volontariste de la collectivité car



nous sommes les seuls dans le Nord Franche-Comté, à avoir signé ce genre de contrat avec l'Etat – je souhaite qu'il s'enrichisse avec de nouvelles actions comme la requalification des friches industrielles ou l'émergence d'une filière bois.

L'environnement, c'est aussi la ressource en eau qui devient de plus en plus rare. Que fera PMA sur ce sujet?

L'eau pose un double questionnement sur notre territoire, celui de son approvisionnement bien sûr mais également celui de la gestion du risque qu'elle peut représenter en cas d'inondations par exemple. Sur le premier point, l'Agglomération doit veiller à préserver mais aussi

à diversifier sa ressource en eau. Cela passera par exemple par la réalisation de forages profonds mais aussi bien entendu par des investissements supplémentaires demandés à notre délégataire Véolia pour le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement. Sur le second point, eu égard à l'exposition de notre territoire aux inondations par crues, il faudra prendre en compte les problématiques d'inondations par ruisselle-

transition écologique devra intégrer l'ensemble des axes du développement économique »

ment. C'est également dans ce cadre qu'interviendra le Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) que je souhaite mettre en œuvre afin de soutenir les communes en cas d'événement exceptionnel et de les accompagner en mutualisant les moyens.

La protection de l'environnement passe par une meilleure gestion, voire une réduction des déchets. Quels choix devra prendre l'Agglomération sur ce dossier?

La question des déchets est prise à bras le corps. Elle a d'ailleurs été une des premières thématiques analysées en Conseil des maires, en décembre 2020, car la collectivité aura des choix importants à faire, tant au niveau de la collecte que du traitement et de



l'élimination des déchets. La collectivité a fait le choix de mettre en place une tarification incitative à l'échelle des 72 communes. Avec cette harmonisation, nous assurerons le financement de ce service public et aiderons les habitants du territoire à gagner en attitude écoresponsable.

PMA favorisera le développement de « Ressourceries » et doit dès ce début de mandat trouver la meilleure solution pour l'élimination des déchets ultimes. Le devenir de notre usine d'incinération dont la délégation de service public s'achève fin 2023 est bien-sûr un des sujets primordiaux.

La lutte contre les dépôts sauvages, aura également toute sa place.

Economie, environnement, déchets, la transition écologique impacte-t-elle d'autres compétences de la collectivité ?

Evidemment. Je pense aussi à l'habitat avec les efforts importants déjà consentis et qui seront poursuivis sur la rénovation énergétique et la promotion faite pour massifier celles de type Bâtiment Basse Consommation (BBC).

La question des déchets est prise à bras le corps »

Sur les mobilités, PMA dispose d'un réseau structurant de plus de 150 kilomètres de pistes cyclables qui incitera les modes doux





pour les déplacements entre le domicile et le travail. Il y a des attentes fortes de nos habitants sur ce sujet. Et, au niveau des transports, je rappelle que PMA s'est dotée il y a deux ans d'un réseau où les bus roulent au Gaz Naturel Véhicule (GNV) qui ne rejette ni gaz carbonique ni oxydes d'azote.

Ce projet de Transport à Haut Niveau de service (THNS) est-il finalisé?

Oui en ce qui concerne les lignes 1 et 2. Les travaux de la ligne 3, reliant Montbéliard à Hérimoncourt, ont débuté en janvier 2021. Pour être un Transport à Haut Niveau de Service il est nécessaire de prêter constamment attention à la réalité du terrain et de s'adapter aux besoins des habitants. Avec le service de transport à la demande tad'Y, je souhaite



ainsi renforcer le maillage du territoire pour mieux desservir les services et commerces de proximité. Concernant la ligne 4 THNS qui dessert l'Hôpital Nord Franche-Comté et la gare TGV, j'y prêterai également un regard particulier afin d'améliorer son accès et sa fréquentation. PMA sera très active pour favoriser les mobilités inter-départementales, au sein de syndicat mixte des transports Nord Franche-Comté qui vient d'être créé.

Tout cela concourt à l'attractivité du Pays de Montbéliard... et ainsi rêver de devenir une destination touristique?

Il convient d'y travailler ! J'attache personnellement beaucoup d'importance au tourisme car il participe à notre développement économique, que ce soit pour nos hôtels, nos restaurants et nos commerces. Nous disposons d'atouts solides, qu'il s'agisse de nos espaces naturels remarquables, de nos circuits de randonnées pédestres et cyclables ou de notre patrimoine qui balaie toutes les époques, du théâtre antique de Mandeure à la batterie des Roches de Pont-de-Roide-Vermondans en passant par le château de Montbéliard. L'attractivité de PMA passe aussi par l'évènementiel. Dans le cadre culturel, je soutiendrai toujours nos grands rendez-vous annuels comme les Lumières de Noël, Rencontres et Racines, Rythmes et Couleurs et le Bockson, et je m'efforcerai à favoriser l'émergence de nouvelles manifestations. Dans le cadre sportif, PMA permettra l'organisation sur son territoire d'évènements nationaux et internationaux.

Comment comptez-vous attirer et fixer de nouveaux habitants?

Parmi les différents aspects que doit prendre l'attractivité de notre territoire, il y en a un sur lequel l'Agglomération s'est positionnée et qui est une préoccupation aujourd'hui majeure pour les ménages et les entreprises. C'est celle de la couverture en très haut débit, et même en fibre optique. Grâce à notre politique volontariste, l'ensemble des 72 communes sera couvert en fibre

optique à l'horizon 2023. Mais je ne compte pas en rester là car je ne veux pas que la fracture numérique qui s'estompe laisse place à une fracture des usages numériques. La suite logique de ce déploiement est de savoir apporter aux habitants une réponse adaptée en termes de formation afin de pouvoir utiliser à bon escient sa connexion. Cela passe par des cycles de formation que nous avions expérimentés et que je souhaite voir se développer, mais aussi par la création d'espaces de En somme, co-working. notre Agglomération doit être une collectivité connectée et ces projets devront être définis avec les maires qui connaissent le mieux les besoins de leurs habitants.



Y-a-t-il d'autres orientations pour renforcer cette attractivité?

Je me suis déjà exprimé sur l'importance du développement économique mais, évidemment. l'Agglomération doit apporter une réponse globale à ce souci d'attractivité. Parmi les priorités des habitants, et cela a été raffermi avec la crise de la covid, il y a la santé. Cette prise de compétence santé, en début de mandat, confirme bien ma volonté de favoriser l'installation nouveaux praticiens de de manière concertée sur l'ensemble du territoire afin d'assurer une offre de santé de qualité à nos habitants. L'ouverture de la clinique de soins de suite et de réadaptation, pour laquelle l'Agglomération s'est fortement mobilisée, permet d'ores et déià de renforcer cette attractivité médicale. Dans un autre domaine, le développement de notre site universitaire sera une priorité, tant dans le renforcement de l'offre de formations que dans l'aménagement d'espaces d'enseignement et de lieux de vie des étudiants. Enfin, la poursuite de notre programme de rénovation urbaine et les aides qu'apporte PMA à l'amélioration énergétique concourent à attirer et à stabiliser la population sur le Pays de Montbéliard.

Et pour les communes membres, quelles actions envisagez-vous?

Comme je l'ai fait dans le mandat précédent, je continuerai à développer des actions de solidarités intercommunales. Le pacte financier et fiscal instauré lors de la précédente mandature traduira de nouvelles ambitions ; à titre d'exemple je renforcerai les fonds de concours pour les investissements des communes en bonifiant les projets en lien avec la transition éner-



gétique. Je développerai également la capacité de l'Agglomération à accompagner les communes, par une assistance maitrise d'ouvrage, dans leurs projets d'investissement.

Je demeure attaché au maintien des grandes priorités budgétaires assumées depuis 2014 »





L'Agglomération a-t-elle les moyens de toutes ses ambitions ?

Oui et nous l'avons démontré ces derniers temps par le soutien financier débloqué rapidement dans le cadre de la crise sanitaire et économique. En cela, je demeure attaché au maintien des grandes priorités budgétaires assumées depuis 2014, à savoir contenir notre capacité de désendettement inférieure à dix ans, maîtriser nos dépenses de fonctionnement. C'était un engagement fort durant tout mon mandat précédent, il le sera encore durant ce mandat afin de ne pas pénaliser nos habitants et nos entreprises.

Pour conclure, et à plus grande échelle, quelle place entend jouer PMA?

PMA conserve toute sa place au sein de la grande région Bourgogne – Franche-Comté. Avec nos 72 communes et nos 140 000 habitants, nous sommes la troisième agglomération en taille, après Dijon et Besançon, et même la première en nombre d'emplois industriels. Surtout, dans le cadre du Pôle Métropolitain Nord

Franche-Comté, nous participons grandement à l'édification de cet établissement public qui doit faire peser notre bassin de vie au niveau national.

Les enjeux sont cernés, place désormais à l'action. Comment comptez-vous mettre en place ce projet de mandat?

Ma méthode tient en deux mots : intelligence collective. J'ai toujours prôné le dialogue, la concertation, que ce soit avec ma majorité comme avec mon opposition. Tout le monde est invité à imaginer et concevoir notre Pays de Montbéliard. C'est ainsi que je m'appuie sur les élus, de tous bords, et que j'ai rapidement convié mes quinze vice-présidents à me présenter leurs feuilles de route dans leur compétence respective. quinze documents ont servi de base de travail au projet de mandat qui doit donc représenter une position claire et unanime, une seule et même volonté d'avancer et d'agir. C'est en cela que j'ai décidé de présenter ce cadre à travers quinze verbes d'action. Ils évoquent notre résolution à construire un Pays de Montbéliard solide, confiant et attirant.





Parce que PMA doit se concevoir comme un territoire cohérent où l'Agglomération aidera chaque commune à prendre sa place et à bénéficier de la solidarité communautaire.

Des actions travaillées en faveur de cet objectif par les élus de la commission « Cohésion territoriale – Service aux communes – Rénovation urbaine ».

Conduire le NPNRU à terme

→ Pays de Montbéliard Aggloméconduira ration à terme le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le quartier de la Petite Hollande à Montbéliard et aux Evoironnes à Sochaux. Couvrant la période 2019-2025, le NPNRU dégage une enveloppe globale d'une centaine de millions d'euros d'investissements.

- → L'Agglomération gardera également une attention toute particulière aux autres Quartiers Prioritaires de la Ville où des travaux de rénovation se poursuivent.
- → Plus largement l'Agglomération participera aux démolitions-réhabilitations et, aux côtés des bailleurs, à la reconstruction favorisant la mixité sociale.



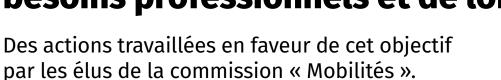


Soutenir le développement communal

- L'Agglomération visera à explorer, expérimenter et développer de nouvelles formes de mutualisation (groupement de commandes priorisant le local. extranet informatisation des élus, gestion des paies ressources humaines...).
- → PMA est un établissement de coopération mais il s'agit d'aller plus loin. La collectivité saura être encore plus efficiente pour ses commun e s

- par un service permettant la recherche de subventions en les orientant vers les services appropriés.
- → Dans la même exigence, elle accentuera encore le service d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ses communes et proposera, si nécessaire, des dispositifs d'évaluation et d'accompagnement de problémarencontiques trées par plusieurs communes.

Parce que PMA assurera, à travers un maillage complet de son territoire, un réseau de mobilités répondant aux besoins professionnels et de loisirs.



Impulser les mobilités de demain

- → La mobilité représente un élément important pour les acteurs économiques et les habitants salariés ou usagers. Elle prend une place considérable, d'une part, dans **l'objectif de** « **décarbonner** » nos modes de vie et, d'autre part, dans notre **capacité d'attractivité** sur l'ensemble de l'Agglomération.
- → Pour ce faire, il est indispensable de conjuguer différents types de transports en fonction des nombreuses natures des déplacements. Il s'agit également d'adapter les transports à la conurbation de notre territoire. L'Agglomération sera moteur dans la construction de l'offre de transports à l'échelle du Pôle métropolitain. Il s'agit de concilier les nouvelles offres au travers de la prépondérance de l'automobile qui représente aujourd'hui 84 % de nos déplacements intramuros.
- → Aussi, l'accessibilité de l'offre, tant géographique que financière, sera nécessairement au cours des réflexions de cette ambition. Dans le but de favoriser les transports alternatifs et de conforter

l'accès à tous, PMA poursuivra une réflexion sur l'adaptation tarifaire du transport en commun.

Achever et adapter l'offre existante

- → L'Agglomération a déjà beaucoup agi pour les transports en commun. Il convient maintenant de finaliser les aménagements du réseau à haut niveau de service sur la ligne 3.
- → La motorisation décarbonée sera privilégiée dans le cadre des renouvellements du parc de véhicules de transport en commun.
- → PMA adaptera l'offre de service de transport en commun sur l'ensemble de ses lignes au regard de l'évolution des besoins. Le Comité des usagers jouera un rôle essentiel en la matière.
- → Le transport à la demande sera optimisé sur l'ensemble du territoire.
- → Par ailleurs, l'Agglomération portera un effort particulier sur le déplacement des étudiants dans le Nord Franche-Comté.





→ Développer l'usage du vélo

Le réseau cyclable sera dopé par la création de nouvelles pistes et de nouvelles liaisons entre les pistes existantes : Audincourt - Seloncourt.

Dasle - Vandoncourt, Colombier-Fontaine - Bavans, Saint-Julien-lès-Montbéliard - étangs des Princes, Mathay-l'entrée vers le sud de l'Agglomération, etc.

→ De nouveaux services favorisant les mobilités douces seront mis en place dans l'offre évolity.

Encourager l'intermodalité

- → L'Agglomération favorisera les modes de déplacement alternatifs et encouragera l'intermodalité. Pour ce faire, PMA enclenchera la création de **stations multimodales sécurisées** (vélo-gares, parkings) à proximité des principaux nœuds de circulation.
- → Pour compléter cette structuration, **l'offre** combinera formules de location longue durée et d'aide à l'acquisition.
- → Il parait très accessible de **développer la** marche, qui concentre seulement 5 % des déplacements, notamment par l'installation de mobiliers intelligents.



Envisager le site de l'Aérodrome comme démonstrateur de cuisine collaborative et d'agrivoltaïsme (culture étagée qui associe une

production d'électricité photovoltaïque et une production agricole sur une même surface).



Faire prendre son envol à l'Aérodrome

Avec l'Aérodrome du Pays de Montbéliard, l'Agglomération dispose d'un véritable joyau en matière de transports. Principalement voué à des activités de loisirs aujourd'hui, l'enjeu est de le promouvoir et de le valoriser pour d'autres usages.

→ En ce sens, l'Agglomération dégagera un plan d'action pour faire connaitre l'Aérodrome et lancer une campagne de contractualisations qui peut être tournée vers le transport mais également pour en faire l'acteur régional de formations et de maintenances aéronautiques.

- → Son espace et sa localisation permettent d'ouvrir l'aérodrome aux mobilités aéroportées de demain tant en termes d'expérimentations mixant les énergies que pour les usages futurs comme l' « avion-taxi ».
- → En outre, le potentiel du site permet à PMA de faire de l'Aérodrome un espace promotionnel du Pays de Montbéliard et un nouveau lieu de vie.

Parce que l'Agglomération ambitionne de se positionner comme un territoire intelligent et sera actrice dans la transition numérique.

Des actions travaillées en faveur de cet objectif par les élus de la commission « Développement économique – Immobilier d'entreprise – Economie sociale et solidaire – Insertion ».



Aller vers un territoire intelligent

- → Le premier levier est de développer les infrastructures numériques. On a alors un territoire connecté. Engagée sur l'amélioration des réseaux de connectivité depuis de nombreuses années, Pays de Montbéliard Agglomération intensifiera son action pour le déploiement de la Fibre, qui sera une réalité fin 2022 pour les 140 000 habitants et les entreprises du territoire. En complément, PMA encouragera le déploiement de la 5G, incontournable pour les usages futurs liés à la mobilité et à l'industrie.
- → Le second levier est le développement de services numériques pour apporter des gains radicaux aux services publics de la collectivité dans son champ de compétences et accompagner les transitions : on parle alors de territoire efficace qui offre des services intelligents.
- → Enfin la dernière étape, après les infrastructures et les services, est le développement des usages numériques, un développement dans une démarche collaborative pour accompagner l'évolution des modes de vie et aboutir à un territoire intelligent s'appuyant sur l'intelligence collective et le bien commun.

Favoriser l'inclusion numérique

- → La crise de la covid-19 a mis en exergue le besoin numérique pour assurer la continuité des relations humaines, la poursuite de l'activité économique et le fonctionnement des administrations.
- → L'acculturation au numérique et la lutte contre la fracture numérique représentent pour tous les âges deux enjeux forts, repérés dans Territoire d'Innovation. Pays de Montbéliard Agglomération soutiendra plusieurs programmes d'acculturation en ce sens.

Inscrire le territoire dans la transition numérique de façon durable

→ Forte du label Territoire d'Innovation, l'Agglomération s'inscrira dans la transition numérique : elle valorisera les initiatives liées à l'Industrie 4.0, cette 4º Révolution industrielle qui fera converger le monde virtuel avec les objets et produits du monde réel. Cette révolution se doit même d'être 4.H en replaçant l'Homme au centre du dispositif.



- → Il convient de renforcer les synergies entre les formations du numérique, les chercheurs, les entreprises et la SEM Numerica, en soutenant l'écosystème numérique par une vision stratégique et un portage financier. Les projets portés par le Mattern Lab de PSA, les Crunch Time Crunch Lab Crunch Factory de l'UTBM,... sont un premier pas vers un environnement numérique plus efficient.
- → PMA doit capitaliser sur la richesse que constitue la donnée publique (DataCenter, OpenData, BigData, Intelligence artificielle...)
- → PMA soutiendra fortement son partenaire local et régional Numerica dans sa mission de promotion du numérique.



S'adapter à la nouvelle organisation du travail

→ La crise sanitaire a accéléré de façon exponentielle le développement du télétravail. L'agglomération sera attentive aux impacts de ces nouvelles organisations du travail en collaboration avec les acteurs du territoire, et saura s'adapter à ces nouvelles pratiques, notamment en soutenant l'émergence de nouveaux tiers lieux et leur mise en réseau.





→ Dans le cadre du déploiement du label territoire intelligent, PMA s'attachera à promouvoir les actions numériques en faveur de la réduction des émissions polluantes (e-agriculture, intermodalité, redevance incitative connectée...)

Développer les services numériques de PMA

- → Afin d'améliorer la proximité entre l'Agglomération et ses usagers, la collectivité doit faciliter, notamment grâce aux outils numériques, l'accès aux services qu'elle organise. L'accueil numérique que PMA mettra en place sera ouvert sur le partage et la valorisation de la donnée et permettra la création d'un compte citoyen interactif.
- → Par ailleurs, l'Agglomération développera un nouveau site internet, véritable carte d'identité du territoire, avec des services innovants.
- → Enfin une architecture de site internet communal et un accompagnement (maintenance, formation...) seront mis à disposition des 72 communes.



Parce que la maîtrise environnementale conduit PMA à parfaire la gestion de son eau, son assainissement et la collecte de ses déchets

Des actions travaillées en faveur de cet objectif par les élus de la commission « Eau – Assainissement – GEMAPI – Déchets ».

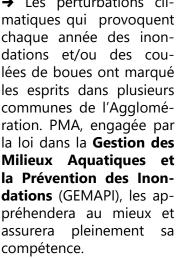
Sécuriser la ressource en eau

- → PMA engagera une démarche de **gestion unique et sécurisée de la ressource en eau** en préservant et en accroissant ses réserves, notamment par la réalisation de forages complémentaires.
- → PMA poursuivra ses efforts en termes d'assainissement des eaux usées par la continuité de son programme de renouvellement du réseau, et de mise en conformité des branchements individuels.
- → L'harmonisation tarifaire restera un objectif de convergence 2026.

Valoriser la gestion des déchets

- → PMA, en application des directives nationales et européennes continuera sa réflexion sur de la gestion de ses déchets domestiques, produits sur l'ensemble de son territoire: approche globale, du tri au traitement, en passant par la collecte. Cette décision qui aura un impact considérable pour les années à venir, fait l'objet de différents scenarii à l'étude. C'est une priorité du mandat qui doit conduire les usagers à être encore plus écoresponsables.
- → PMA s'inscrira dans un mode de collecte et de traitement des déchets performant, en optant pour des solutions offrant plus de possibilités de tri dans les déchèteries et en faisant les meilleurs choix pour leur traitement.
- → PMA s'engagera sur la totalité de son territoire, dans une sensibilisation et une incitation aux gestes de tri, valorisées par la mise en place de la tarification incitative et renforcées par la lutte contre les dépôts sauvages.







MOBILIER

→ Les études en cours et à venir, ainsi que l'extension des compétences GEMA-PI (Ruissellement) devront conduire aux aménagements nécessaires garantissant une sécurité totale des personnes et des biens.





→ Généraliser la valorisation des biodéchets à l'ensemble du territoire.



Parce la gestion des moyens et des ressources financières doit être optimisée au profit des communes, des habitants et des entreprises

Des actions travaillées en faveur de cet objectif par les élus de la commission « Finances – Ressources humaines – Mutualisation ».

Maintenir les grandes priorités budgétaires

- → PMA contiendra sa capacité de désendettement inférieure à dix ans et maîtrisera ses dépenses de fonctionnement, gage des investissements à venir pour des projets forts (construction du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique, extension du campus universitaire, développement économique, mobilités douces, santé...).
- → Pour l'ensemble des acteurs du territoire, entreprises, habitants et élus, il est important d'être lisible en matière financière et fiscale.
- → PMA s'orientera vers une tarification unique sur l'ensemble de son territoire pour ses politiques publiques en matière de distribution en eau potable, d'assainissement et des déchets. Cette tarification doit assurer l'équilibre budgétaire de ces services.





→ PMA renforcera les fonds de concours aux communes avec une bonification pour les usages d'énergies vertes et pour la maîtrise énergétique.

Adapter le pacte financier et fiscal de solidarité

→ Le pacte financier et fiscal de solidarité a vocation à réduire les disparités de charges et recettes entre les communes et permet à celles-ci de continuer à investir. Il s'agira de mettre en place une redistribution solidaire des recettes issues des mécanismes fiscaux. Ce pacte sera réactualisé chaque année.



→ L'Agglomération visera à explorer, expérimenter et développer de nouvelles formes de mutualisation.

Affermir une politique RH

- → Optimiser les effectifs
- → Permettre la montée en compétence des forces en présence pour favoriser les mobilités internes et demeurer attractif pour assurer les meilleurs recrutements extérieurs.

Parce que les atouts géographiques et la richesse culturelle et patrimoniale de l'Agglomération permettent de devenir une destination touristique remarquable.



Des actions travaillées en faveur de cet objectif par les élus de la commission « Tourisme – Relations internationales ».

Briller par une offre touristique remarquable

- → Il s'agira d'organiser un tourisme autour des piliers identitaires de Pays de Montbéliard Agglomération définis dans le cadre du schéma touristique.
- → PMA concrétisera les projets reposant sur ses savoir-faire locaux. La poursuite de la réflexion autour d'une Cité de l'Industrie permettra de retracer le passé industriel de l'agglomération et de visiter virtuellement l'usine du futur. La route de la Montbéliarde mettra en avant les métiers d'antan de notre territoire et permettra de promouvoir les savoir-faire d'hier et d'aujourd'hui ainsi que l'ingénierie du futur.
- → L'Agglomération s'emploiera à valoriser ses sites remarquables tels que le Château de

Montbéliard, le théâtre de Mandeure, les bornes de la Principauté, le pont Sarrazin...

→ La diversité des sept vallées permettra le développement d'activités de pleine nature qui prendront corps, par la valorisation de circuits de randonnées pédestres et VTT et par la pratique du vélo-tourisme. L'Agglomération tirera parti des rivières et des canaux pour y développer des activités de loisirs.



→ Développer un tourisme écoresponsable



Créer les structures d'accueil liées au tourisme vert

- → Il existe de nombreux sites permettant de favoriser les modes d'hébergements différenciés, de créer des aires de camping-cars valorisantes et plus encore, de développer une zone touristique au sud de l'Agglomération.
- → PMA travaillera sur la connexion des circuits de randonnées d'intérêt communautaire avec les circuits de grande randonnée comme les GR, le sentier des Huguenots...





Développer l'économie du tourisme

→ Le tourisme est un élément interdépendant du développement économique. Pays de Montbéliard Agglomération a un potentiel incomparable pour devenir une destination touristique incontournable. Ces forces résident tant dans sa géographie que dans sa richesse culturelle et son histoire. Elles méritent d'être valorisées et se présentent comme des éléments essentiels à l'essor de l'économie présentielle basée sur la population réellement présente sur un territoire qui à la fois produit et consomme localement.

→ PMA s'inscrira dans une démarche proactive du **tou- risme d'affaire** en mettant à disposition ses structures pour l'accueil et l'organisation de séminaires.

Nouer des coopérations extérieures

→ La collectivité entreprendra de nouvelles relations contractuelles à l'extérieur, fondées sur l'aide au développement réciproque, au partage des pratiques et à la solidarité mutuelle.



Parce qu'un territoire se vit à travers son histoire et se réinvente avec ses pratiques culturelles.

Des actions travaillées en faveur de cet objectif par les élus de la commission « Politique culturelle et patrimoine historique ».

Ériger la culture comme vecteur d'attractivité

- → L'offre culturelle est incontestablement un vecteur d'attractivité. L'Agglomération se fera forte de continuer à **soutenir les structures emblématiques du territoire.** Le développement des usages numériques permettra la constitution d'un territoire intelligent s'appuyant sur l'intelligence collective et le bien commun.
- → L'Agglomération répondra à l'appel à projet national « Capitale française de la Culture ».
- → Pays de Montbéliard Agglomération s'emploiera à renforcer le rayonnement du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique dont la construction s'achèvera en 2022 et à favoriser la mise en place du nouveau projet d'établissement.

En matière d'équipements, l'Agglomération garantira la facilité d'accès à tout public.

- → L'Agglomération continuera de **soutenir les Arts numériques** et contribuera à l'essor de la Scène nationale.
- → La **formation aux métiers de la Culture** correspond à un secteur dans lequel Pays de Montbéliard Agglomération entend agir.





Faire de la culture et du savoir un facteur d'enracinement

- → L'Agglomération poursuivra l'accompagnement en matière d'éducation artistique et culturelle. Dans le cadre des Couleurs de l'Agglo, il s'agira de favoriser la fréquentation des lieux culturels, d'inciter à la pratique des formes d'art, de soutenir l'enseignement et la création artistique sur le territoire et de faire émerger des tiers-lieux culturels.
- → Plus largement, Pays de Montbéliard Agglomération s'engage à promouvoir les dispositifs d'accès, à soutenir les acteurs émergeant de la culture et à développer la formation artistique.

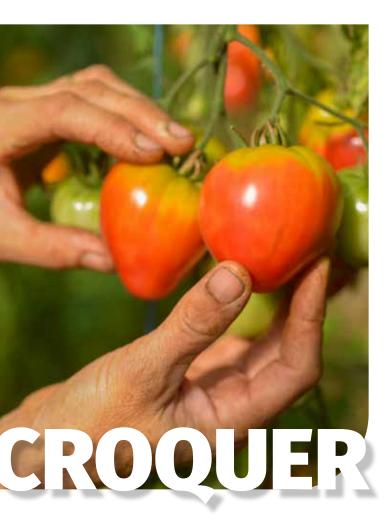
→ Le Pays de Montbéliard dispose d'un patrimoine communal riche et varié qu'il est opportun de faire connaître. Dans ce cadre, l'Agglomération visera à inciter la programmation hors les murs d'évènements culturels, pour mettre en valeur les sites remarquables des communes membres et favoriser l'information et l'articulation de l'évènementiel de chaque commune.



Valoriser le patrimoine

- → L'attractivité du patrimoine sera renforcée avec la création d'un espace totem digne d'Epomanduodurum, le théâtre antique de Mandeure, premier site gallo-romain de France.
- → L'Agglomération confortera son label Pays d'Art et d'histoire par la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).
- → Les animations en direction du tourisme culturel seront soutenues par PMA: le théâtre de Mandeure, les bornes de la Principauté, le château de Montbéliard ou encore l'histoire du protestantisme doperont l'attractivité touristique.





Donner de l'envergure au PAT

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Pays de Montbéliard Agglomération s'inscrit dans les quatre priorités de la politique publique de l'alimentation : l'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine alimentaire, la justice sociale, l'éducation à l'alimentation de la jeunesse et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- → Le projet alimentaire territorial de PMA favorisera une agriculture de proximité en accompagnant le développement des produits bio et des circuits-courts.
- → L'Agglomération accompagne l'ouverture du magasin de producteurs Cœur Paysan à Sochaux en juillet 2021.
- → PMA continuera à soutenir la lutte contre le gaspillage alimentaire et promeut l'introduction

Parce que favoriser l'agriculture durable et les circuits courts offre les meilleures garanties pour manger sain.

Des actions travaillées en faveur de cet objectif par les élus des commissions « Environnement

- transition écologique » et
- « Développement économique
- Immobilier d'entreprise –
 Economie sociale et solidaire –
 Insertion ».

de **produits bio et locaux dans la restauration** collective.

- → PMA développera l'éducation de la jeunesse à l'alimentation durable (intervention dans les écoles, jardins à l'école,....)
- → Les partenariats avec les restaurants solidaires, épiceries sociales, associations seront renforcés
- → PMA participera au développement des protéines végétales, de la « novel food », des vergers hautes tiges...





Poursuivre les marchés du soir

→ L'Agglomération continuera à faire la **promotion des marchés du soir** qui, à la belle saison et une fois par semaine le vendredi, font rencontrer les habitants et les producteurs locaux.

Encourager l'agriculture urbaine

- → PMA, avec l'appui des communes, identifiera et développera des expérimentations d'agriculture urbaine et périurbaine comme la permaculture, l'agriculture verticale, la culture en bacs...
- → L'Agglomération encouragera la création de jardins solidaires.



Participer à la structuration de la filière maraîchère

- → Pays de Montbéliard Agglomération engagera une démarche de cartographie des terrains agricoles disponibles.
- → PMA facilitera l'installation de nouvelles unités maraîchères.

Participer au développement de projets agro-alimentaires



- → PMA soutiendra les projets de fromagerie, les magasins de producteurs et tout projet innovant.
- → L'Agglomération favorisera les initiatives de mutualisation des outils de transformation et de logistique.



Parce que, face à l'urgence climatique et aux défis environnementaux, PMA doit être acteur de la transformation de son territoire pour garantir un cadre de vie durable aux futures générations et accroître l'attractivité du Pays de Montbéliard.

Des actions travaillées en faveur de cet objectif par les élus de la commission « Environnement - Transition écologique ».

FEU (Énergie)

- → Réduire la précarité énergétique.
- → Développer les énergies renouvelables : structurer une filière bois-énergie et accroître la présence de panneaux photovoltaïques sur notre territoire.



- → Soutenir les projets des communes soit à travers la bonification du fonds de concours pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments, soit à travers une participation pour les projets d'énergies renouvelables.
- → Favoriser les programmes de stockage d'hydrogène (hydrogène stationnaire).



TERRE

- → Renforcer la biodiversité sur l'ensemble de notre territoire.
- → Lutter contre le gaspillage alimentaire à travers le Plan Alimentaire Territorial et poursuivre le soutien à Vergers Vivants.
- → Mettre en place le Plan de Prévention des déchets en collaboration avec le CODEV, les institutions et entreprises liées à l'économie circulaire.

- → Aider au développement des ressourceries.
- → Sensibiliser les habitants et notamment les plus jeunes d'entre nous sur les gestes de préservation de notre environnement grâce à la création du parcours éco-citoyen et à l'organisation d'un village-transition et des actions d'information.
- → Respecter le Zéro artificialisation des terres mis en place par le SRADDET avec la réutilisation des friches industrielles.



AIR

- → Développer les mobilités douces : travailler sur les nouvelles pistes cyclables en collaboration avec les associations.
- → Agir en cas de pics de pollution atmosphérique avec la gratuité des transports en commun.
- → Prévenir des conséquences environnementales sur la santé.
- → Être exigeant lors des appels d'offres et au niveau des cahiers des charges sur le bilan carbone et le respect de l'environnement.



EAU

- → Agir pour la préservation de la ressource en eau aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif.
- → Réfléchir à la mise en place d'une tarification incitative pour économiser l'eau.
- → Développerl'usage des récupérateurs d'eau et des mousseurs.



Parce qu'il est prioritaire de promouvoir le tissu économique du territoire et de développer de nouveaux écosystèmes pour les emplois de demain.

Des actions travaillées en faveur de ces objectifs par les élus de la commission « Développement économique – Immobilier d'entreprise – Economie sociale et solidaire – Insertion ».

Venir en aide aux entreprises

→ Dans un premier temps, il est capital d'assurer la capacité de réactivité de notre territoire par la poursuite de nos aides historiques (investissement matériel, aide à l'immobilier, ECHOP, FRI, ...), du plan de soutien et la déclinaison du plan de relance. Les différents dispositifs mis en place dans le contexte de la Covid-19 illustrent bien la détermination de PMA à être aux côtés des commerçants et des entreprises. Leur déploiement est également un gage de rebond du tissu économique de proximité.

Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire et les Structures d'insertion

→ La poursuite du soutien aux activités relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS) et la valorisation des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) viendront renforcer le développement économique de manière humaine et inclusive, où chacun pourra trouver un moyen d'émancipation. PMA s'y engage, notamment au travers des réseaux qualitatifs existants.

Soutenir les acteurs de l'emploi par la formation et l'accompagnement

→ PMA va garantir le lien entre entreprises, formations, et demandeurs d'emploi par sa présence historique et continue aux côtés des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation. Accompagner les femmes et les hommes de notre territoire par de nouvelles formations vers le numérique, la santé et l'industrie 4.0

Accompagner les différentes filières

- → PMA prend l'engagement de soutenir le développement des filières existantes. Elles sont nombreuses et font la force de l'Agglomération; l'automobile, les filières du luxe. l'agro-alimentaire, le biomédical et l'aéronautique seront dans le spectre de performance de la collectivité pour garantir l'emploi. Il s'agit de permettre leur essor, d'être présent durant toutes les étapes de leur développement et de savoir les accueillir avec leur futur écosystème pour les emplois de demain.
- → Favoriser l'emploi se concrétisera aussi par la diversification des activités économiques afin d'accompagner développement de nouvelles filières. Concrètement. s'agira pour PMA de continuer les aides l'investissement à promouvoir pour de nouvelles filières liées à la mobilité, au tourisme, aux énergies propres et l'environnement et de tenir son rôle d'accompagnateur à la création d'entreprises notamment dans le cadre des pépinières et à la structuration des commerces en particulier dans les cœurs de villes et des villages.

Favoriser l'implantation des créateurs d'emplois

- → Pays de Montbéliard Agglomération développera son offre foncière et immobilière à vocation économique industrielle. Cet objectif capital conditionne, tout autant, l'attractivité du Nord Franche-Comté dans son ensemble.
- → L'accueil économique trouvera une réponse dans la constitution d'une offre immobilière adaptée et d'un accompagnement humain des nouveaux arrivants.



- → Concilier réindustrialisation et évolutions environnementales et sociétales par le réemploi des friches industrielles de notre territoire avec un respect exigeant de l'environnement.
- Réussir la mutation de la filière automobile et de l'énergie vers les nouvelles mobilités comme l'électrification par batterie et/ou par hydrogène.
- → Accompagner des projets à fort poten-

- tiel environnemental, générateurs d'activités économiques.
- → Participer au développement de la filière bois énergie et construction.
- → Faire émerger une économie locale du réemploi des produits usagés pour accroître le cycle de vie des matières premières.
- → Agir pour le développement de « Ressourceries », véritable office vertueux pour l'économie et l'environnement.



Parce que PMA doit s'investir pour permettre à tous ses habitants d'accéder à des soins de qualité.

Des actions travaillées en faveur de cet objectif par les élus de la commission « Politique de santé ».

Agir contre la pénurie médicale

En une décennie, Pays de Montbéliard Agglomération a perdu 18 % de ses professionnels de santé, essentiellement des médecins généralistes. La décennie à venir verra 62 % des médecins exerçant actuellement partir en retraite.

→ Il s'agit donc pour l'Agglomération de créer les conditions pour rendre le territoire attractif pour de nouveaux praticiens et de soutenir les projets émergents. Avec la **prise de compétence « santé »** en décembre 2020, Pays de Montbéliard Ag-

glomération propose à l'ensemble de ses communes un projet partagé de santé pour tout son territoire et la déclinaison d'une charte de coopération pour le recrutement de médecins.

→ PMA mettra en oeuvre des actions auprès notamment des étudiants en médecine, afin de leur faire découvrir les potentialités de notre territoire. La collectivité confortera cette politique par l'installation d'un centre d'échanges et de mise en réseau destiné aux professionnels de santé.



Créer une maison des professionnels de la santé

→ Pays de Montbéliard Agglomération créera une maison des professionnels de la santé pour favoriser la mise en réseau et les échanges entre praticiens.

Initiée en 2019 par un groupe de travail, cette thématique est aujourd'hui organisée autour d'une délégation à part entière.

→ Fort des constats opérés, un des enjeux préconisés est de parvenir à réaliser un maillage équilibré de l'offre de santé sur l'Agglomération (en photo ci-dessus) la maison de santé de Montenois). Une plateforme d'orientation sera réalisée dans cet objectif.

Impulser des actions de prévention et de santé environnementale

- → L'agglomération s'investit d'ores et déjà dans le portage au plan local des campagnes nationales et dans une action spécifique en faveur de la prévention de la mort subite de l'adulte.
- → Plusieurs actions de santé environnementale sont mises en œuvre sur notre territoire, telles que la réduction de l'exposition des jeunes enfants aux perturbateurs endocriniens et l'évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique.

Proposer une aide à l'installation

Les conditions de vie et de travail sont des facteurs prépondérants d'installation de nouveaux praticiens. Pays de Montbéliard Agglomération doit favoriser le dynamisme de son territoire en ce sens.

→ La collectivité accompagnera les professionnels de santé dans leur installation.

Sécuriser l'espace de vie

→ Comme le montre l'actualité, notre territoire peut être sujet à de nouveaux types de risques dont la gestion est à réfléchir. D'autres risques majeurs, comme les inondations ont, eux, déjà été éprouvés sur PMA. Les communes de l'agglomération sont toutes potentiellement soumises à plusieurs d'entre eux et doivent organiser leur intervention en rédigeant un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document stratégique en cas de crise répertorie les procédures d'intervention, ainsi que les moyens humains et matériels exploitables en cas d'évènement majeur pour la population. Pour plusieurs communes, ces moyens sont souvent trop limités.

→ Dans une optique de solidarité territoriale, PMA apportera son soutien en favorisant la mutualisation des moyens communaux et intercommunaux à mettre en œuvre et consignés dans un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS).



Parce que PMA doit imaginer et aménager son territoire pour offrir le meilleur cadre de vie à ses citoyens.

Des actions travaillées en faveur de cet objectif par les élus de la commission « Urbanisme – Habitat – Aménagement du territoire – Patrimoine Immobilier ».

Améliorer l'offre de logements

→ La vision de Pays de Montbéliard Agglomération en matière d'habitat se traduira, d'une part, par l'amélioration qualitative du parc locatif et, d'autre part, par la requalification des espaces publics de proximité.





→ Adopté fin 2020, Pays de Montbéliard Agglomération mettra en œuvre son Programme Local de l'Habitat (PLH) sur la période 2021-2026. Ce PLH va concourir à adapter l'offre de logement à l'ensemble des besoins des ménages et à l'équilibre territorial. Avec, pour priorités, la remise en attractivité du parc ancien et sa transition environnementale.



Assurer la stratégie spatiale

Si l'Agglomération est en soi un soutien pour ses communes, elle leur apportera son expertise pour assurer un développement harmonieux de leur territoire. La règlementation tend à confier aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

la stratégie spatiale pour l'ensemble de ses composantes.

→ PMA assurera la responsabilité de la révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) en phase avec les enjeux écologiques, démographiques et fonciers du territoire.

Gérer les aires d'accueil des gens du voyage

- → PMA prendra en compte le schéma départemental d'accueil et déploiera les équipements nécessaires.
- → L'Agglomération aménagera des sites de terrains familiaux.





- → Réhabiliter des friches en habitat ou en espaces verts.
- → Agir pour la rénovation et la réhabilitation énergétique du parc privé ancien.
- → Favoriser les programmes de stockage de l'hydrogène (hydrogène stationnaire).

Parce que PMA doit développer les conditions d'une offre de formation et d'enseignement innovante.

Des actions travaillées en faveur de cet objectif par les élus de la commission « Enseignement supérieur – Recherche – CFA du Pays de Montbéliard ».

Capitaliser sur Territoire d'Innovation

→ Lauréat de l'appel à projets Territoire d'Innovation en 2019 aux côtés du Grand Belfort, PMA entrera dans l'application concrète des actions liées au projet « Transformation d'un Territoire Industriel » : e-PERI&SCHOOL, Living Lab, Mattern Lab, etc. Ces actions permettront au Pays de Montbéliard de réussir sa nécessaire mutation pour faire face aux défis de la révolution industrielle en cours.

Développer un campus d'excellence

→ Le développement d'un Campus d'excellence, métropolitain et concerté, et plus largement d'une offre de formation évolutive est un véritable argument d'attractivité. PMA, comptant plus de 2 200 étudiants, s'inscrira pleinement dans la **réflexion métropolitaine** « Campus Belfort-Montbéliard » et agira pour la recherche afin de permettre l'existence d'une offre attirante,





adaptée au besoin des acteurs locaux et reconnue dans le cadre de la Communauté d'Universités et Établissements (COMUE) du Nord Franche-Comté.

- → L'Agglomération soutiendra la mise en place de formations vers de nouveaux métiers dans les filières médicale et sportive.
- → A l'instar du développement économique, PMA favorisera les échanges internationaux en développant les **for**-

mations aux lanques étrangères.

- → PMA favorisera également l'installation de nouvelles écoles ou formations comme Rubika et Inalco dont les premiers contacts ont été pris lors du mandat précédent.
- → Le soutien des évènements « Vie étudiante » complétera l'ambition en conférant à PMA une place de choix tant pour la valeur et la variété de son enseignement supérieur que son agrément.



Accentuer la recherche dans les mobilités

- → La place de l'automobile dans l'Agglomération est une évidence. Suite à l'obtention du label Territoire d'Industrie sous le manprécédent, conviendra de favoriser le recrutement par la formation en mettant en place le **Campus des Métiers** l'automobile. de Mobicampus, l'innovation pédagogique a été plusieurs fois reconnue.
- → Dans le même raisonnement, le **déve-**loppement de Mobilitech sera consacré,
 poursuivant ainsi le soutien aux prototypages des transports et de la mobilité à faibles émissions de gaz à effet de serre.
- → Le deux-roues motorisé sera promu par la mise en place de formations autour des métiers et de la pratique de la moto sur le site de Villarssous-Ecot.



Booster l'apprentissage

- → L'apprentissage tient une place particulière sur notre territoire tant industriel qu'artisanal. Ainsi, il sera nécessaire de contribuer à la notoriété du Campus des métiers de la mode et du Centre de Formation des Apprentis (CFA) du Pays de Montbéliard.
- → PMA permettra l'aboutissement du projet multi-partenarial portant sur la sellerie, maroquinerie et produits associés, véritable niche des métiers de la filière cuir.

Organiser les lieux du savoir et de la recherche

- → À travers l'acquisition des locaux de l'ancienne clinique des Portes du Jura, PMA s'engage dans l'agrandissement du campus universitaire pour augmenter sensiblement le nombre d'étudiants accueillis sur le territoire d'ici 2030.
- → Forte de plusieurs laboratoires, l'Agglomération aura à cœur de **promouvoir et développer les lieux**

- de recherches et les tiers-lieux propices à l'inventivité.
- → PMA densifiera cette émulation notamment par la promotion de nouveaux modes d'hébergements étudiants.



Étoffer l'offre de l'Université ouverte

- → PMA continuera à soutenir l'Université ouverte dans le cadre de ses ateliers traditionnels.
- → Comme elle l'a fait depuis deux ans, PMA favorisera la délocalisation, sur l'ensemble des communes, de conférences accessibles gratuitement au grand public.

Parce que la collectivité garantira les mêmes chances d'accès à tous et fera battre le cœur du territoire avec une politique sportive d'ampleur.

Des actions travaillées en faveur de cet objectif par les élus de la commission « Politique de la ville – Politique sportive ».



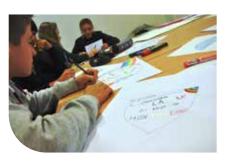
Prévenir la délinquance

→ Dans le cadre de la Politique de la ville, et particulièrement en matière de sécurité, PMA déclinera les dispositions du **Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (CIS-PD) notamment sur la lutte contre la délinquance, la radicalisation et le narcotrafic, avec une prise en compte de la ruralité, coïncidant avec les formulations du livre blanc paru le 16 novembre 2020 portant sur la sécurité intérieure.

→ L'Agglomération se dotera d'un coordinateur de prévention de la délinquance.

Décloisonner les quartiers

→ PMA mettra en avant le label « Cités éducatives », dont bénéficient la Petite-Hollande à Montbéliard et Champvallon à Bethoncourt, afin d'intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans



avant, pendant et après le cadre scolaire.

- → L'Agglomération continuera son action dans le cadre du Contrat de Ville Unique (CVU) qui couvre 7 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et 2 Quartiers de Ville Active (QPA).
- → L'Agglomération favorisera l'émergence d'entrepreneurs dans les quartiers à travers des dispositifs comme Talents des Cités ou La Fabrique à Entreprendre.

Faire du sport un atout captivant

- → Élaboré lors du précédent mandant, le schéma directeur des sports sera mis en application.
- → L'Agglomération s'activera à promouvoir le sport pour tous sur l'ensemble du territoire, à soutenir la pratique du sport à l'école et à développer le sport-santé.
- → Toujours dans le cadre de ce schéma, PMA appor-





tera son soutien à plusieurs clubs sportifs professionnels et amateurs de haut niveau. L'Agglomération soutiendra également les sportifs de haut niveau portant l'image de l'Agglomération lors de compétitions ou de rencontres nationales et/ou internationales.

→ L'Agglomération favorisera la pratique sportive et son encadrement pour que ceux-ci soient un des vecteurs de lien social pour l'ensemble de la jeunesse de l'Agglomération.

Développer et attirer des grands évènements

Le rayonnement de l'Agglomération sera garanti par un évènementiel tourné vers le plus grand nombre mais également auprès d'un public de niche. Les grands équipements communautaires peuvent accueillir des évènements porteurs et d'envergure. PMA s'engage à promouvoir les grands évènements et à favoriser l'organisation de grandes manifestations culturelles et sportives sur son ter-L'Agglomération ritoire.

s'engage à soutenir chaque année un évènement sportif national ou international en plus du Tour cycliste du Pays de Montbéliard. Aussi, l'Agglomération contribuera à la réussite des **JO Paris 2024** via son label « Terre de Jeux » et, de ce fait, à faire rayonner le Pays de Montbéliard.



Développer les loisirs de pleine nature

→ La nature et l'environnement du territoire complèteront judicieusement l'offre sportive et de loisirs, tant pour les familles que pour les amateurs de sensations. Ainsi le développement d'activités de pleine nature prendra corps par la valorisation de circuits de randonnées pédestres et **VTT** et par la pratique du **vélo-tourisme**, en lien avec les associations existantes.

Pour compléter son offre en divertissements aquatiques actuellement centrée sur la Base de Loisirs du Pays de Montbéliard et La Citédo, l'Agglomération tirera parti des rivières et des canaux pour y développer des activités de loisirs et de sports au sein d'un futur Parc des eaux vives « multi-spots ».





Parce qu'il s'agit là de l'essence même d'une collectivité comme la nôtre et parce que l'aide aux plus fragiles est au cœur de toute politique publique des plus petits aux plus âgés.

Des actions travaillées en faveur de cet objectif par les élus de la commission « Services à la personne – Petite enfance ».

Continuer d'assurer les services périscolaires, de restauration...

→ Pays de Montbéliard Agglomération maintient la gestion des services périscolaires, de restauration scolaire, de portage de repas à do-

micile, d'action sociale et d'action jeunesse pour le compte des communes adhérentes au service commun.

Maintenir les services liés à la petite enfance

- → PMA poursuivra sa mission envers la crèche des Boud'Choux à Colombier-Fontaine qui accueille une trentaine d'enfants de 3 mois à 6 ans. La collectivité y investit avec pour objectif le bien-être des enfants.
- → PMA étudiera, par le biais de l'Agence d'Urbanisme (ADU), le moyen de mieux calibrer les places d'accueil offertes en crèche et en garde en fonction des besoins réels des parents d'enfants de moins de 3 ans,



et ce afin de garantir une gestion territoriale au plus proche de la demande des habitants.

→ L'Agglomération continuera à subventionner l'association « Les Farfadets » à Blamont.

Élaborer un Contrat territorial avec la CAF

→ Pour ce qui concerne les services à la population, PMA élaborera une Convention Territoriale Globale (CTG) à l'échelle intercommunale, en collaboration avec la

Caisse d'Allocations Familiales. Sans rien enlever aux financements que la CAF accorde aux communes, cette réflexion consistera en l'élaboration d'un état des lieux partagé. Elle débouchera sur des propositions d'actions ou de réalisations financées par la CAF.

Développer la responsabilité sociétale de PMA

→ À l'instar de notre action sociale, l'Agglomération tiendra compte de préoccupations environnementales, sociales, économiques et ethniques dans la mise en œuvre de ses compétences.





PROJET DE MANDAT 2020-2026 • 50



• PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION • 51

• PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION •

PYA2926

PROJET DE MANDAT 2020-2026

72 COMMUNES

ABBÉVILLERS, ALLENJOIE, ALLONDANS, ARBOUANS, AUDINCOURT, AUTECHAUX-ROIDE, BADEVEL, BART, BAVANS, BERCHE, BETHONCOURT, BLAMONT, BONDEVAL, BEUTAL, BOURGUIGNON, BRETIGNEY, BROGNARD, COLOMBIER-FONTAINE, COURCELLES-LÈS-MONTBÉLIARD, DAMBELIN, DAMBENOIS, DAMPIERRE-LES-DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS, DANNEMARIE-LÈS-GLAY, DASLE, DUNG, ÉCHENANS, ÉCOT, ÉCURCEY, ÉTOUVANS, ÉTUPES, GLAY, EXINCOURT, FESCHES-LE-CHATEL, FEULE, DAMBELIN, GRAND-CHARMONT, HÉRIMONCOURT, ISSANS, LONGEVELLE-SUR-DOUBS, LOUGRES, MANDEURE, MATHAY, MESLIÈRES, MONTBÉLIARD, NEUCHÂTEL-URTIÈRE, NOIREFONTAINE, PIERREFONTAINE-LÈS-BLAMONT, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS, PRÉSENTEVILLERS, RAYNANS, REMONDANS-VAIVRE, ROCHE-LÈS-BLAMONT. SAINTE-MARIE. SAINTE-SUZANNE. SAINT-JULIEN-LÈS-MONTBÉLIARD, SAINT-MAURICE-COLOMBIER. SELONCOURT, SEMONDANS, SOLEMONT, TAILLECOURT, THULAY, VALENTIGNEY, VANDONCOURT, VIEUX-CHARMONT, VILLARS-LÈS-BLAMONT, VILLARS-SOUS-DAMPJOUX, VILLARS-SOUS-ÉCOT ET VOUJEAUCOURT.

140 000 Habitants

450 KM² 600 AGENTS

PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION

8 AVENUE DES ALLIÉS <mark>- BP</mark> 98 407 <mark>- 25 200 MONTBÉLIARD</mark> TÉL. 03 81 31 88 88 - FAX 03 81 31 88 89

